

Avant-propos

Madame, Monsieur,

En vertu de l'art. 7, al. 2, de la loi qui la régit, la Banque nationale remet chaque année à l'Assemblée fédérale un rapport rendant compte de l'accomplissement de ses tâches selon l'art. 5 de ladite loi. En outre, elle soumet son rapport annuel et ses comptes annuels à l'approbation du Conseil fédéral avant de les présenter, avec le rapport de l'organe de révision, à l'Assemblée générale des actionnaires (art. 7, al. 1, LBN).

Le 100^e rapport de gestion de la Banque nationale contient, dans une première partie, le Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale (voir pages 7ss). Ce compte rendu est soumis à l'Assemblée générale des actionnaires pour information et non pour approbation. Il commente en détail l'accomplissement des tâches légales de la Banque nationale, en particulier la conduite de la politique monétaire, et décrit l'évolution économique et monétaire en 2007. Un aperçu figure aux pages 7 à 10.

Le Rapport annuel à l'intention du Conseil fédéral et de l'Assemblée générale des actionnaires (voir pages 81ss) examine l'évolution de la Banque nationale, sous l'angle de l'organisation comme sous celui de l'exploitation, et les activités au sens étroit. Il contient également les comptes annuels qui comprennent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

La Banque nationale suisse a célébré son centième anniversaire en 2007. A cette occasion, elle a organisé diverses manifestations, publié un ouvrage commémoratif ainsi que différentes séries chronologiques historiques et lancé une nouvelle offre de formation dans le domaine économique. La cérémonie officielle s'est déroulée en juin à Zurich, en présence de nombreux invités venus de Suisse et de l'étranger.

Sur le plan économique, l'année 2007 laisse derrière elle une impression mitigée. D'une part, la conjoncture a évolué très favorablement en Suisse, comme dans le reste de l'Europe, marquée par une croissance réjouissante et une progression de l'emploi. D'autre part, les turbulences qui ont agité le marché américain des hypothèques au second semestre se sont propagées avec une rapidité et une virulence inattendues à la plupart des principaux marchés financiers internationaux. Bon nombre d'établissements bancaires et financiers engagés sur le marché hypothécaire aux Etats-Unis ont été amenés à procéder à des amortissements élevés. L'incertitude quant aux établissements touchés et à l'ampleur des répercussions s'est traduite par une perte de confiance et des turbulences sur les marchés monétaires internationaux, d'où un impact négatif sur les perspectives conjoncturelles, notamment aux Etats-Unis. A l'heure actuelle, les conséquences pour l'économie mondiale et, partant, pour la Suisse ne peuvent encore être évaluées avec fiabilité.

Les turbulences sur les marchés monétaires et financiers ont amené plusieurs banques centrales, dont la Banque nationale suisse, à prendre des mesures particulières en vue d'assurer l'approvisionnement en liquidités sur les marchés monétaires.

Le résultat de la Banque nationale pour l'exercice 2007 s'est établi à 8 milliards de francs (exercice précédent: 5 milliards). Conformément à la convention régissant la distribution des bénéfices, le montant à attribuer à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2007 est de 2,5 milliards de francs.

Nous remercions très chaleureusement les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs du précieux soutien qu'ils nous ont apporté au cours de l'année écoulée.

Berne et Zurich, le 29 février 2008

Hansueli Raggenbass

Président du Conseil de banque

Jean-Pierre Roth

Président de la Direction générale